

Mirecourt, le 9 mai 2020

Objet : Convocation à l'assemblée générale électorale

Chère Présidente, Cher Président,

Nous vous informons que l'**Assemblée Générale** du comité Vosges de Karaté se tiendra le :

Samedi 4 juillet 2020 à partir de 9h

Elle sera suivie de l'**Assemblée Générale Elective**

**Siège du comité : 56 avenue de Chamiec 88500 Mirecourt
(anciennement magasin Archet Flor Voirin)**

Ordre du jour de l'Assemblée Générale électorale :

- Election des membres du nouveau comité directeur
- Election du Président du Comité Départemental de Karaté et Disciplines Associées Vosges
- Election du représentant comité Vosges aux assemblées générales de la FFkaraté
- Election des représentants comité Vosges aux assemblées générales de la Ligue Grand Est
- Désignation des deux vérificateurs aux comptes
- Election des postes du bureau directeur (par les membres du comité directeur) :
secrétaire, trésorier, 1^{er} vice-président, 2^e vice-président

Les procédures de votes lors de l'assemblée générale :

Chaque association affiliée dispose d'un nombre de voix déterminé conformément au barème suivant :

- de 1 à 19 licenciés : 1 voix ;
- de 20 membres licenciés à 49 : une voix supplémentaire ;
- de 50 à 499 membres licenciés : une voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50 ;

Le nombre de voix pris en compte est celui arrêté par la fédération à l'issue de la saison sportive précédente.

Les votes par correspondance ne sont pas admis.

Les votes par procuration ne sont pas admis.

- Seuls les représentants des associations affiliées (présidents) licenciés peuvent donner procuration à un représentant licencié de son association ;
- Les candidats aux postes de membres du comité doivent être présents, aucune procuration n'est admise lors de la nomination du président qui sera ensuite élu par les membres de l'assemblée générale.

Comptant sur votre présence, recevez, Chère Présidente, Cher Président, nos salutations sportives les meilleures.

Dominique Koepfert,
Président du comité Vosges.

Restrictions d'ordre sanitaire suite au Covid 19 :

- **Aucun public autre que les candidats, 1 représentant/club, responsables commissions**
- **Port du masque nécessaire (suivant évolution épidémie)**
- **Pas de pot de fin d'Assemblée Générale**
- **Le rapport annuel sera très succinct afin d'écourter la durée des deux assemblées.**
- **Distanciation des participants, AG en plein air si le temps le permet...**
- **Application des gestes barrières...**